

## **La Ville de Morges innove en offrant des bons de naissance**

---

À l'arrivée d'un nouvel enfant, les familles domiciliées à Morges bénéficient désormais de quatre bons d'achat d'un montant total de 80 francs. La Municipalité entend ainsi soutenir les familles et les commerces locaux.

Les commerces de proximité ont été particulièrement touchés par les mesures de lutte contre le COVID-19 prises depuis près de deux ans. Or, le maintien de la vitalité du centre-ville et du tissu économique local est essentiel dans l'optique d'une ville vivante où il fait bon vivre.

En introduisant des bons de naissance, la Municipalité vise deux objectifs : soutenir le commerce de proximité morgien et donner un coup de pouce bienvenu aux familles. En effet, l'arrivée d'un enfant est synonyme de joie, mais également de frais financiers importants.

### **Plus de 30 commerces participants**

Concrètement, la Ville de Morges enverra par courrier quatre bons de 20 francs aux heureux parents d'enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les parents pourront accéder à la liste des commerces participants via un code QR au dos de chaque bon. Cette liste sera mise à jour régulièrement et regroupe déjà plus de 30 commerces proposant des articles destinés à la petite enfance. Une fois le bon accepté, les commerçantes et commerçants pourront le rapporter au Service des finances, situé à l'Hôtel de Ville, pour se faire rembourser sa valeur.

Cette nouvelle mesure est proposée en collaboration avec l'Office de la population, le Service de l'enfance, le Bureau de la promotion économique et le Service des finances.

La Municipalité

Morges, le 2 mars 2022

---

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC**

M. David Guarna, Municipal chargé des Finances et de l'Économie – tél. 078 623 56 05 – david.guarna@morges.ch  
M. Pascal Rocha da Silva, Délégué Promotion économique – tél. 079 359 15 78 – pascal.rochadasilva@morges.ch

---